

En savoir plus sur...

La COA garantie

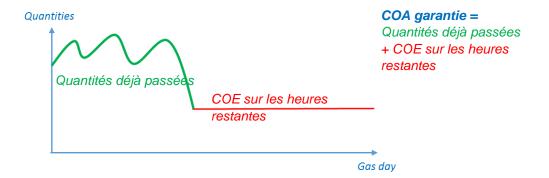
La COA garantie, vous permet de visualiser vos droits sur une journée <u>en intra-J</u>, en prenant en compte vos quantités déjà passées.

Elle est particulièrement utile en cas de restriction intra-journalière, par exemple en cas de restriction mutualisée ou de force majeure.

La COA garantie, pour mieux comprendre vos droits en intra-J

En cas de restriction intra-journalière, les indicateurs globaux habituel (TRF: taux de restriction du ferme; et COE: Capacité Opérationnelle Effective) ne vous permettent pas de visualiser vos droits sur la journée car ils ne prennent pas en compte les quantités déjà passées.

GRTgaz a donc mis en place <u>la COA (Capacité Opérationnelle Allouée) garantie</u>, qui vous permet de visualiser vos droits sur la journée en fonction des quantités déjà passées.

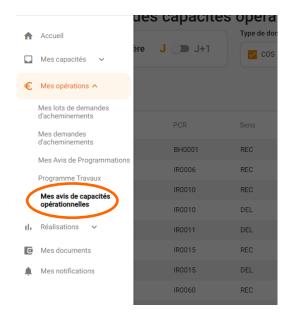


La COA garantie vous est utile en particulier lors d'une restriction intra-journalière, sur un point ou sur un superpoint : force majeure, restriction mutualisée (mécanisme de dernier recours pour gérer les limites du réseau) ...Mais elle est également utile dans tous les cas en intra-J, dès lors que vous n'avez pas été programmé à hauteur de vos droits au début de la journée.



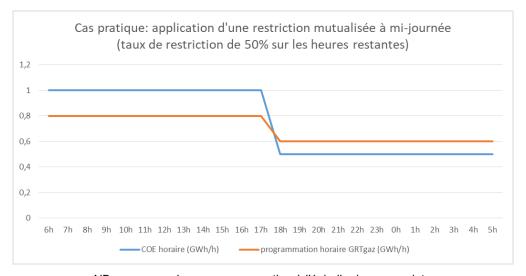
Concrètement : comment visualiser vos droits sous ingrid avec la COA garantie

Sous ingrid en intra-J, vous pouvez visualiser votre COA garantie en allant dans l'onglet Mes opérations > Mes avis de capacités opérationnelles



Prenons un cas pratique : l'application d'une restriction mutualisée sur le superpoint NS2 amont, dans le sens entrée, à mi-journée (18h). Sur la première moitié de la journée le TRf (Taux de Restriction du ferme) était de 0%. Sur la seconde moitié il est de 50%. Soit un TRf moyen de 25% affiché sous ingrid.

Vous avez souscrit 24 GWh/j de capacités sur les points d'entrée du superpoint. Votre profil de droits horaires et de programmations horaires GRTgaz (avant matching) à l'échelle du superpoint NS2 amont est le suivant :



NB : nous appelons « programmation à l'échelle du superpoint » la somme des programmations sur chaque point appartenant à ce superpoint.



Au début de la journée, vous n'utilisez pas toute votre capacité souscrite et êtes programmé à hauteur de 0.8 GWh/h, soit 0.8*24 = 19.2 GWh/j. Puis une restriction mutualisée intervient ; vos droits (COE horaire) sur les heures restantes sont de 1*50% = 0.5 GWh/h. Mais grâce au UIOLI ou à vos nominations bonus au sein du superpoint, votre programmation horaire est supérieure : 0.6 GWh/h.

Vous souhaitez visualiser vos droits sur le superpoint NS2 amont (SPNS2U) pendant la journée, à 20h en intra-J. Vous consultez la Synthèse de vos Capacités Opérationnelles sous ingrid:



- <u>Votre COE</u> correspond à votre capacité souscrite en entrée (COS) * (1-TRf) = 24*(1-25%) = 18 GWh/j. Cette COE correspond à vos droits fermes sur la journée dans le cas où vous auriez été programmé exactement à hauteur de vos droits fermes au début de la journée. <u>Cette COE ne vous permet pas de visualiser vos droits en intra-J.</u>
- En revanche, votre <u>COA garantie</u> correspond à vos droits fermes à ce moment donné de la journée gazière, en fonction des quantités que vous avez réellement déjà fait passer côté GRTgaz. Elle correspond à la somme de :
 - La somme, sur tous les points du superpoint, de vos programmations horaires côté GRTgaz (avant matching) sur les heures écoulées; ici, 0.8*12+0.6*2 = 10.8 GWh.
 - et de votre COE horaire sur le superpoint, multipliée par le nombre d'heures restantes de la journée ; ici, 0.5*10 = 5 GWh.
 Soit au total 15.8 GWh/j.

La COA garantie est mise à jour à chaque cycle de programmation dans l'ACO (Avis de capacités opérationnelles) et la SCO (Synthèse des capacités opérationnelles). Ils sont disponibles dès la fin du calcul d'optimisation de GRTgaz, soit environ 20 min après l'heure de début du cycle.

Cette COA s'applique aussi bien sur un point que sur un superpoint. Pour avoir plus d'explications sur le fonctionnement des superpoints, vous pouvez consulter la fiche « En savoir plus sur les superpoints » dans la <u>boîte à outils acheminement</u>.